

Index Egalité Professionnelle

28.02.2020

En application de la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, le décret n°2019-15 du 8 janvier 2019 liste les indicateurs et les modalités de calcul permettant de déterminer l'Index Egalité Femmes-Hommes.

Au titre de l'année 2019, cet indicateur ne peut être calculé pour la société ARLANXEO Emulsion Rubber pour les raisons suivantes :

- Les effectifs valides représentent moins de 40% des effectifs totaux pour l'indicateur n°1 (écart de rémunération)
- Le nombre maximum de points pouvant être obtenus avec les indicateurs calculables est inférieur à 75 points.

**ARLANXEO Emulsion Rubber
France S.A.S.**

www.arlanxéo.com

Z.I. Rue du Ried
B.P.7
67610 La Wantzenau
France

Société par Actions Simplifiée
au capital de 19.103.500 Euros

479 372 377 RCS Strasbourg
SIRET 479 372 377 00024
N° TVA: FR 90 479 372 377
APE 2017 Z

